

## Convocation du 03 mars 2022 SEANCE DU 08 MARS 2022

---

L'an deux mille vingt-deux le huit du mois de mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain, JEANJEAN Pierre, JAUZE Corinne, RICCI Julie, WIPF Jean-Marie.

Absents : MM LARET Simon

Absent ayant donné procuration : MM PALLAREZ Bruno à JEANJEAN Pierre

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. RENNER Sylvain, Maire est désigné pour remplir cette fonction.

---

*Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 25 janvier 2022. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.*

---

### **05-2022/Aménagement d'un commerce et de quatre logements : Choix du Maitre d'œuvre**

Le Maire présente les trois propositions reçus

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de M. BOISSIER Eric, Architecte DPLG à Sommières avec un forfait de rémunération fixé à 12% MISSION DE BASE LOI MOP SANS EXE soit 46 538.00 HT et 55 845.60 TTC
- De mandater le Maire pour signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire

---

### **06-2022/Subventions aux associations exercice 2022**

Les subventions suivantes sont allouées :

- La Diane Saint Clémentoise (association de chasse) : 300.00€
- Association des Parents d'élèves : 100.00€

---

### **Création d'une aire de jeux**

Le Maire propose la création d'une aire de jeux composé d'une araignée et d'une table de ping pong lieux dit le miroir pour se faire une aide financière a été demandé à la communauté de communes de Sommières.

---

### **Facturation de l'eau**

La nouvelle trésorerie nous demande de mettre en place la facturation de l'eau annuellement Les compteurs d'eau seront relevés fin octobre et les paiements s'effectueront fin novembre

---

### **Questions diverses**

---


- La possibilité de déposer des déchets verts sur la commune est à l'étude
- Nouveau correspondant MIDI LIBRE « M. RENAUX Maurice »

# Convocation du 03 mars 2022 SEANCE DU 08 MARS 2022

---

---

La séance est levée à 20 h 02



|  |                  |                |
|--|------------------|----------------|
| Le Maire,<br><b><u>Sylvain RENNER,</u></b> |                  |                |
| Grégory TERME                              | Sylvain LALIGANT | Bernard DIDION |
| JEANJEAN Pierre                            | Jean-Marie WIPF  | Corinne JAUZE  |
| LARET Simon                                | RICCI Julie      | PALLAREZ Bruno |